



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

27 janvier 2010

A 18 HEURES 30

EN MAIRIE DE MOUY

CONVOCATION DU 21/01/2010

L'an deux mil dix,

Le vingt sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Claire DELAFONTAINE, Maire de Mouy, Conseillère Générale de l'Oise,

Etaient présents : Messieurs BOURGEOIS, MALBRANC, MEUCCI, Madame MASCRÉ, Monsieur LTEIF, Madame FERRER, Mademoiselle AFFDAL, Adjoints

Messieurs LAFAIX, TIAR, FOREST, Mesdames RIVIERE, FORTANÉ, BIOUGNE, Monsieur VAN PRAET, Madame KOSTIC, Monsieur ESTAGER,

Etaient absents :

Madame FRAPPART ayant donné pouvoir à Madame DELAFONTAINE,

Madame SEGUIN ayant donné pouvoir à Madame RIVIERE

Madame MAILLET ayant donné pouvoir à Madame MASCRÉ

Madame GRÉMY ayant donné pouvoir à Monsieur VAN PRAËT

Monsieur SANZ ayant donné pouvoir à Monsieur BOURGEOIS

Monsieur DESQUILBET ayant donné pouvoir à Monsieur FOREST

Monsieur BEX ayant donné pouvoir à Monsieur ESTAGER.

Madame CLARA,

Madame DUFRANCATEL,

Monsieur BERENGER,

Madame DUBOIS,

Monsieur STUYVAERT.

Madame Denise BIOUGNE est élu(e) secrétaire de séance.

1/ L'installation de Madame Dominique DUBOIS pour le remplacement de Madame Chantal PAAUWEN

Adopté à l'unanimité.

2/ Compte rendu des décisions du Maire

- Acquisition d'une plieuse pour le service communication auprès de la Société RISO
- Contrat de prêt pour financer les travaux de la rue Jean Corroyer
- Contrat de prêt auprès de DEXIA pour financer l'accessibilité derrière la mairie, la place de la fontaine rue Gambetta, les sanitaires de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie et le ravalement de l'école maternelle Pierre et Marie Curie
- Convention bilatérale avec l'organisme COFISEC pour la formation obligatoire pour la sécurité d'agents à l'utilisation des extincteurs
- La signature du contrat avec Webenchères pour la vente des biens réformés de la commune sur Internet
- La signature du bon d'inscription avec l'association « Immeuble en Fête », pour bénéficier d'affiches, de matériel et de tee shirt pour la fête des voisins

3/ Affaire communale

- **Remplacement de Monsieur LAFaix Marcel au sein du centre communal d'actions sociales par FOREST Claude**

Élu à l'unanimité.

4/ Affaires financières

Monsieur MALBRANC prend la parole.

- **Avance exceptionnelle sur la subvention pour l'Association US Mouy Football**

Considérant la subvention versée chaque année au club de football,

Considérant que ladite subvention s'élève chaque année d'un montant de 28 000,00 €,

Considérant que l'association de football a actuellement des difficultés de trésorerie, elle a besoin d'une avance sur cette subvention de 18 000,00 €,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette avance exceptionnelle à l'association US Mouy Football.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Subvention exceptionnelle suite au séisme d'Haïti survenu le 12 janvier dernier**

Considérant que ce séisme a été dévastateur tant au niveau humain qu'au niveau des infrastructures sanitaires, notamment problème d'eau potable,

Considérant l'aide considérable dont les associations ont besoin pour aider les haïtiens dans leur lutte contre la soif, la faim, les maladies qui pourraient se développer,

Considérant que par la suite les mêmes associations seront amenées à déblayer les ruines et à la reconstruction,

Considérant que les élus municipaux ne peuvent pas rester insensibles à cette catastrophe et à ses conséquences,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide exceptionnelle de 500,00 €, pour aider les victimes du séisme, versée à la Fondation de France.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Autorisation donnée au Maire de verser une subvention à la Mission Locale de Mouy**

Considérant l'accompagnement des jeunes de la commune, dans leur recherche d'emploi, de la Mission Locale,

Considérant que la cotisation pour l'année 2010 a été fixée à 1,25 € par habitant soit un total de 6 777,50 €. Le nombre d'habitants recensé à Mouyest de 5 374.

Vu l'appel à cotisation parvenu en nos services,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à inscrire les crédits au budget primitif 2010 à l'article 6574 et à verser ladite subvention à la Mission Locale.

Adopté à l'unanimité.

5/ Affaires Intercommunales Mouy/Bury

Madame DELAFONTAINE prend la parole. Elle présente la liquidation du passif/actif de l'intercommunalité de Mouy/Bury.

Madame DELAFONTAINE rappelle les accords passés entre les communes de Balagny-sur-Thérain, Bury, Mouy et du SIVOM et l'accord du Conseil Municipal l'autorisant à mettre fin à ce litige en adoptant la délibération du 14 octobre 2009, le protocole transactionnel signé le 11 décembre 2009, l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2009.

Madame DELAFONTAINE explique qu'il est donc nécessaire de passer à la phase d'intégration du passif et de l'actif de la communauté de communes dans les comptes de la commune.

L'actif s'élève à 7.387.636,18 €

Le passif s'élève 7.388.642,60 €

Il est nécessaire d'intégrer dans le budget 2010, le résultat issu de la liquidation c'est-à-dire :

- - 223.234,67 € à l'article 001 résultat d'investissement reporté
- + 239.320,80 € à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'intégration de l'actif et du passif issue de la liquidation de la communauté de communes Mouy/Bury, et d'autoriser le Maire à prendre en considération dans le budget 2010 les résultats précédemment cités.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Mise à disposition au SIVOM « ABBM » (Angy, Balagny-sur-Thérain, Bury et Mouy) de l'actif relatif au budget eau et assainissement**

Madame DELAFONTAINE précise que, dans l'actif, figurent des biens qui doivent être mis à disposition du SIVOM puisqu'il concerne les budgets eau et assainissement pour que ces services puissent fonctionner. Les élus du Conseil disposent de la liste détaillée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mettre à disposition du SIVOM « ABBM » l'actif eau et assainissement.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Paiements des indemnités et intérêts issus de la liquidation de la communauté de communes Mouy/Bury**

Madame DELAFONTAINE annonce les montants :

L'indemnité totale s'élève à 460.541,15 €, soit :

- pour Bury : 384.019,15 €
- pour Balagny-sur-Thérain : 51.950,84 €
- pour Angy : 24.521,16 €

Le montant total des intérêts s'élève à 13.048,78 € La commune de Mouy versera 4.184,16 € d'intérêts pour Angy et 8.864,62 € pour Balagny-sur-Thérain.

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager au budget 2010 les sommes précitées aux articles 6778 « autres charges exceptionnelles » et au 6711 « intérêts moratoires et pénalités sur marché ». Ces sommes étaient déjà provisionnées.

Madame DELAFONTAINE donne la parole à Monsieur SOULABAILLE.

Monsieur SOULABAILLE précise que cette affaire n'a pas pu être réglée sur le budget 2009 puisque l'arrêté modificatif a été transmis le 07 janvier 2010. Il informe que les sommes provisionnées sur le budget 2009 seront reportées sur l'excédent du budget 2010.

Monsieur MALBRANC prend la parole et annonce que la majorité du conseil municipal se félicite que ce litige soit enfin réglé. Il dénonce le coût des provisions pour les contribuables et que, tous les ans, aux provisions s'ajoutaient les charges et les intérêts et qu'il était nécessaire d'obtenir un protocole transactionnel afin de renouer un dialogue avec les autres communes.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Programmation 2010 et demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement**

Madame DELAFONTAINE annonce que seul, cette année, le dossier de sécurisation aux abords du groupe scolaire Pierre et Marie Curie rentre dans ce chapitre.

Madame DELAFONTAINE informe que les travaux iront de l'angle du Boulevard Berceau jusqu'à la rue André Briot.

Ils ont pour but de sécuriser les piétons, les enfants, de gérer les incivilités des parents qui stationnent anarchiquement aux heures des entrées et sorties d'école et de ralentir les véhicules qui empreignent cette voie de desserte au centre ville.

Il sera réalisé, également, des passages piétons surélevés qui feront office de ralentisseurs et compléteront le giratoire en un revêtement spécifique, l'installation d'éclairage public différent et de barrières le long du trottoir de l'école maternelle Pierre et Marie Curie.

Le montant des travaux s'élève, approximativement à 75.800,00 € HT et la subvention sollicitée est de 50 %. Le reste à financer s'élèverait donc à 37.900,00 €.

Adopté à l'unanimité.

6/ Affaire urbanisme

Madame DELAFONTAINE donne la parole à Monsieur MEUCCI.

➤ **La rétrocession de la rue Jean Corroyer, plus précisément, la portion de la route départementale n°137**

Monsieur MEUCCI annonce que la rue Jean Corroyer va être refaite intégralement et que la partie, qui concerne la commune, est située de la rue Noël Ruffier jusqu'au raccordement avec la rue Auguste Baudon.

Il rappelle qu'en date du 25 avril 2008, la ville de Mouy a sollicité les services du Conseil Général pour effectuer la réfection de cette portion de rue.

Le Conseil Général a émis un accord favorable le 10 juillet 2009. Par conséquent, par rapport à la proposition d'incorporation au domaine public communal à la suite des travaux, il y a nécessité de délibérer quant à la rétrocession de cette voirie départementale qui sera incluse dans la voirie communale.

Madame DELAFONTAINE signale qu'il y a un intérêt pour Mouy à reprendre cette voirie puisque la ville en aura la maîtrise et que c'est un axe important. De plus, étant donné que cette voirie est en train d'être refaite, elle va être en bon état et n'engendrera pas de frais à la commune pour un certain nombre d'années.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe de la rétrocession de la RD 137 dans les limites précitées et d'autoriser le Maire à signer tout document permettant la réalisation de ce transfert.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Inscription de la ville au prix de l'aménagement urbain 2010**

Monsieur MEUCCI continue en informant que chaque année le Groupe Moniteur organise une série de concours visant à récompenser des réalisations d'architecture, d'urbanisme, l'innovation technologique, la performance d'entreprises.

Il explique, qu'en l'occurrence, il y a une thématique forte pour le prix de l'aménagement urbain qui regroupe un certain nombre de réalisations par catégorie de population, de villes. La teneur et les attendus de ce prix visent à valoriser la qualité d'un aménagement d'espace public, l'embellissement de son pourtour, les qualités de fonctionnement, son intégration et le confort de vie des habitants.

Aujourd'hui, conjointement avec le concepteur, Monsieur Jean-Louis LABBÉ, il serait opportun d'inscrire le projet du parvis situé à l'arrière de la Mairie parmi les réalisations qui seront présentées à ce prix de l'aménagement.

Monsieur MEUCCI précise que la commune de Mouy concourra dans la catégorie de ville allant de 4 000 à 7 000 habitants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à inscrire la commune de Mouy au prix de l'aménagement urbain 2010.

Adopté à l'unanimité.

7/ Affaires diverses

Madame DELAFONTAINE annonce qu'elle a reçu un certain nombre de questions et en fait lecture,

- **Le « Groupe Ensemble avec les habitants de Mouy »** souhaite savoir où en est la réfection de la clôture de la MJC rue Léon Bohard, le retard constaté est-il dû à des raisons financières, techniques ou résulte-t-il d'un contentieux opposant l'entreprise et le SIVOM ?

Madame DELAFONTAINE répond qu'effectivement le retard résulte d'un contentieux entre le SIVOM et la Lyonnaise des Eaux. Le SIVOM se retourne contre la Lyonnaise des Eaux pour défaut d'entretien du réseau des eaux usées.

Concernant les travaux, Madame DELAFONTAINE poursuit en indiquant qu'elle attend la fixation des indemnités de réparation par l'expert. Deux devis ont été transmis, l'un d'un montant de 23 000 € pour un portail en bois préfabriqué, le deuxième est de 58 000 € avec une réparation quasiment à l'identique.

Madame DELAFONTAINE ajoute que l'expert a préféré la solution à 23 000 € et que la situation est en négociation. Pour l'instant, il est prévu, au budget, 30 000 €.

Dès que l'indemnité définitive sera fixée, Madame DELAFONTAINE informe que le marché de ces travaux pourra être lancé.

➤ **Le chiffre définitif du Téléthon :**

Madame DELAFONTAINE annonce le chiffre définitif de 7.745,12 €.

Madame DELAFONTAINE précise que le club de tennis a participé, mais aucune somme n'a été attribuée et que le club d'échecs n'avait pas pu participer cette année.

Elle tient à remercier les associations de la ville de Mouy par le biais du site Internet et Madame FRAPPART qui a géré cette manifestation.

La séance est levée.

Mme Delafontaine

Le Secrétaire (Mme Biougne)

M. Bourgeois

M. Malbranc

M. Meucci

Mme Mascré

M. Lteif

Mme Ferrer

Melle Affdal

M. Lafaix

M. Tiar

M. Forest

Mme Rivière

Mme Fortane

M. Van Praet

Mme Kostic

M Estager